

## Nomination Directeur du SUAPS

### Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation et notamment les articles L.712-2;
- Vu** les statuts de l'Université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;
- Vu** les statuts du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu** le procès-verbal du Conseil du SUAPS réuni le 21 juin 2018 portant l'élection de Monsieur Jean-Philippe BLACODON en qualité de Directeur.

### ARRETE

#### Article 1

**Monsieur Jean-Philippe BLACODON, Professeur certifié**, est nommé Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives de l'Université des Antilles.

#### Article 2

La nomination de **Monsieur Jean-Philippe BLACODON** prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, pour une durée de 4 ans.

#### Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Eustase JANKY